A. S. A. des Propriétaires Riverains du Vallon des Moneghetti supérieur

Chez M. Jean-Paul Corbier, 2400, chemin de la Saint-Jean, 06240 BEAUSOLEIL http://asamoneghetti.jpcor.fr site_asa@jpcor.fr

Assemblée Générale en date du 29 mars 2019

M. CORBIER, Président, avait convoqué tous les membres à l'assemblée générale ordinaire le 29 mars 2019 à 20h30 à la Salle du Petit René à Beausoleil.

Il est 20h30, M. Corbier procède à l'appel.

<u>Présents</u>: 13 membres soit 18,5 voix Représentés: 11 membres soit 43 voix

24 membres sur 72 sont présents ou représentés, soit 61,5 voix sur un total de 115,5. Le quorum étant atteint, conformément aux statuts, l'assemblée peut délibérer.

Il est vingt et une heure, M. Corbier ouvre la séance.

M. PIOCH est nommé secrétaire de séance.

M. CORBIER souhaite la bienvenue à tous les membres qui ont fait le déplacement pour leur assemblée.

M. CORBIER donne lecture de la convocation d'assemblée générale, qui est parue dans les annonces légales de l'édition de NICE MATIN, expédiée à M. Le Préfet des Alpes Maritimes, M. le Maire de Beausoleil, ainsi qu'aux membres résidant à l'étranger et à tous les membres de l'ASA, le 7 mars 2019.

Les membres de l'ASA non à jour de cotisation à ce jour sont : Christian Sauvage (années 2016, 2017, 2018), Gianni Fisanoti (année 2018), David Generali (année 2018), Luc Moulinas (années 2016, 2017, 2018), Ribeiro Frères (année 2016), Mattia Mariotti (année 2018). Ils sont donc privés de vote.

Travaux réalisés en 2018

- Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage) x 2
- Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis la plate-forme de retournement face à la villa « Ma Joie » (ex Gastaud) jusqu'au réseau communal sur la Départementale
- Réfection des caniveaux de captation des eaux pluviales
- Reprise de dégradations et d'affaissement de la chaussée

Les cotisations 2019 seront mises en recouvrement par le Trésor Public début avril 2019.

Toutes les factures ont été payées, il n'y a pas de dette à ce jour.

Travaux à prévoir en 2019

- Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage) x 2, avant les vacances d'été et avant Noël
- Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis la plate forme de retournement face à la villa « Ma Joie » (ex Gastaud) jusqu'au réseau communal sur la Départementale
- Confortement des pieds d'appui du pont chevauchant le vallon au niveau de la propriété Di Rita
- Réalisation éventuelle d'une bordure de chaussée pour canaliser les eaux pluviales qui ravinent le talus au niveau du parking de l'olivier face à la propriété de la SCI Olivera
- Poursuite de la remise à niveau des caniveaux démaçonnés
- Travaux d'urgence ou d'amélioration en fonction de la trésorerie disponible

A. S. A. des Propriétaires Riverains du Vallon des Moneghetti supérieur Chez M. Jean-Paul Corbier, 2400, chemin de la Saint-Jean, 06240 BEAUSOLEIL http://asamoneghetti.jpcor.fr site_asa@jpcor.fr

Ordre du Jour

1. Approbation des comptes de 2018

M. CORBIER demande à M. DEPARIS de présenter les comptes de l'Exercice 2018. Après la présentation des différents postes du compte administratif de l'exercice 2018, toutes les factures de l'exercice 2018 sont payées.

Le compte administratif de l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2. **Budget 2019**

M. CORBIER charge M. DEPARIS de présenter le Budget 2019 adopté par les Syndics lors de la séance du 4 mars 2019, après avoir précisé que le Budget 2019 et son rapport explicatif ont été affichés en Mairie de BEAUSOLEIL et de LA TURBIE du 31 décembre 2018 au 15 janvier 2019 sans faire l'objet d'une quelconque observation inscrite sur le registre prévu à cet effet.

Le rôle des taxes établi en conséquence sera remis au Trésorier pour mise en recouvrement des cotisations au mois d'avril 2019.

M. DEPARIS précise que dans le Budget 2019, l'Excédent Global de Fonctionnement de l'exercice 2018, sera repris en section Recettes de Fonctionnement du Budget 2019, pour un montant de 16376,56 € au compte 002. Il précise que pour l'exercice 2019, le montant de la part sera de 100 €, montant identique à l'exercice 2018.

Le Budget de l'exercice 2019 ne fait l'objet d'aucune contestation.

3. Mutations au sein de l'ASA en 2017 et 2018

Après plusieurs demandes vaines, l'étude notariale Mallégol-Tran-Mazza a enfin fait parvenir à l'ASA, le 4 janvier 2019, les avis pour les trois mutations suivantes :

- Vente Harel à Ricordo (SCI KLKSO) le 12 octobre 2017
- Donation Yves Tisserand à Christophe Tisserand le 14 novembre 2017
- Vente Fargier à Christophe Tisserand le 8 mars 2018.

De ce fait, MM. Ricordo et Christophe Tisserand deviennent membres de l'ASA, avec une part chacun. Les nombres de parts de MM. Harel et Fargier ne changent pas. Voir la délibération des syndics du 8 janvier 2019.

La SCI Les Jardins de Grima avait été enregistrée pour 30 parts. Ils ont en fait réalisé 32 logements, ce qui leur attribue 32 parts. Le nombre total de parts de l'ASA passe donc au final de 111,5 à 115,5.

4. Liste des membres

La liste des membres de l'ASA est maintenue à jour par les syndics de l'ASA. C'est cette liste qui fait référence pour le fonctionnement de l'association, en particulier pour l'envoi des courriers et les appels de cotisation. La Trésorerie se fie à cette liste pour ces appels. A la suite de mutations à l'intérieur du périmètre de l'ASA, de décès et d'héritages, de donations, d'intégration de nouveaux membres, cette liste n'était plus à jour. Un gros travail a donc été effectué avec le cabinet Labruère pour vérifier tous les noms des propriétaires et leur adresse, à partir des matrices cadastrales, lesquelles ne sont pas toujours à jour. Nous vous rappellons qu'en cas de mutation ou de modification d'adresse, les membres de l'ASA sont tenus d'en informer l'association, les vendeurs comme les acheteurs de lots, de même que les notaires assurant la transaction.

La liste est maintenant à jour, sauf en cas de changement d'adresse dont l'ASA n'aurait pas eu connaissance. Elle a été communiquée au cabinet Calvi ainsi qu'à la Trésorerie de Menton. C'est cette liste, avec les adresses connues des membres, qui servira pour l'envoi des appels de cotisations, envoi qui sera fait prochainement par le cabinet Calvi.

A. S. A. des Propriétaires Riverains du Vallon des Moneghetti supérieur Chez M. Jean-Paul Corbier, 2400, chemin de la Saint-Jean, 06240 BEAUSOLEIL http://asamoneghetti.jpcor.fr site asa@jpcor.fr

5. Questions diverses

La société SOLENZARA devrait procéder à une remise en état de la route entre la moyenne corniche et le transformateur électrique d'une part, et du local des poubelles jusqu'à la propriété Bussinger. Ces travaux sont prévus d'ici fin avril (en principe).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne sollicitant la parole, M. CORBIER lève la séance à 22h.

Ont signé le Registre des Délibérations d'Assemblées, à Beausoleil le

CORBIER Jean Paul PIOCH Thierry DEPARIS Francis

Toute contestation relative au présent P.V. est de la compétence du Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd. Franck Pilate, 06300 NICE.

Le recours au Tribunal Administratif cesse d'être recevable deux mois après :

Soit, la réception de la notification du P.V.,

Soit, l'acquiescement à la connaissance du P.V. et/ou de ses délibérations.